des Princes &c. Fevrier 1758. ctorat de Saxe répondent à cet objet, le Roi de Pologne ne néglige aucune occasion de mettre sous les yeux de l'Europe la lésion qu'il continue de souffeir dans ses droits à cet égard. C'est ce qui vient d'être exposé de nouveau avec beaucoup d'étendue, dans un Ecrit intitulé: Les Droits de la Saxe constatés, ou Réfutation de la Réponse Prussienne à l'Ecrit intitulé, LA JUTTE CAUSE DE LA SAXE, & imprimé en Hollande sous le tître de La verite DES FAITS, in quarto. On y fait une nouvelle peinture extrêmement touchante des souffrances de la Saxe, sur lesquelles on s'exprime ainsi: 30 Jamais il n'y eut en Saxe un arrangement so dans les Finances pareil à celui d'aujourd'ui: car on ignoroit l'art d'y faire des Comptes purement de Recette, & sans aucune Dépênse. » Si les lamentations de tant de milliers de su-» jets désolés pouvoient se faire entendre, elles » donneroient certainement là- dessus des éclairo cissemens effravans; mais c'est de quoi la » cupidité se met le moins en peine. On n'a » pas honte d'exiger des Officiers & des Fermiers - Royaux, sous la plus rigoureuse Exé-20 cution, l'entier montant de leur Contrat, 33 fans aucune remile, ni compassion, & sans » vouloir, sur leurs instantes prières, les abso soudre de la Ferme, quoique les Prussiens m eux-mêmes, à leur passage, avent enlevé à » la plûpart d'entre-eux, leurs Provisions & 25 Pièces d'inventaire. On force les Commis, s'ils ne veulent pas risquer leurs propres biens, » à ordonner de pareilles Exécutions contre les » pauvres sujets non contribuables, ou mourants de faim, comme ceux du Cercle des monm tagnes, pour extorquer, par cette voye, les o rede-